

## Union Départementale Vie et Nature – France Nature Environnement 13

Affiliée à l'URVN-France Nature Environnement-PACA

Création de l'association : parution au J.O. du 7 février 1975

Agréée au titre de l'article L.141.1 du Code de l'Environnement

Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement



A l'attention de M. Nouridine ASSAS, Commissaire enquêteur

Objet : Avis de l'UDVN-FNE 13 sur la révision du POS de Lançon de Provence en PLU

Courriel : [udvn13.contact@gmail.com](mailto:udvn13.contact@gmail.com)

Marseille, le 11 Mars 2013

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'UDVN-FNE 13 est une association de protection de la nature à compétence départementale. Etant agréée protection de l'environnement, notre fédération veille à la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre des projets d'aménagement et d'urbanisme.

Nous sommes donc particulièrement attentifs aux projets impactant les ZPS et les zones Natura 2000 sur l'ensemble du département, et notamment sur la zone des « Garrigues de Lançon et Chaînes alentours », abritant des espèces menacés et d'intérêt communautaires.

Le projet de révision du POS de Lançon de Provence en PLU prévoit le passage de parcelles NC en NDe dans le secteur de Calissanne (Sainte Modeste, Ferme Neuve, Font de Leu) afin d'autoriser l'implantation de parcs photovoltaïques, sur une surface d'environ 100 ha.

Or ces terres abritent des Outardes canepetières en hivernage et quelques individus reproducteurs en période de nidification. Sur ces terres se trouvent également des proies abondantes, faisant de cette zone également un espace favorable à l'alimentation du couple d'Aigles de Bonelli nichant à moins de 2 km et pour lequel un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été mis en place en 1996 pour assurer sa pérennité sur son site de nidification (*information provenant du CEN PACA, coordinateur des Plans Nationaux d'Actions Aigle de Bonelli et Outarde canepetière*).

Cette révision du POS en PLU a d'ailleurs été examinée en Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles le 26 janvier 2012 et a reçu un avis défavorable de cette commission, avis partagé par la plupart des membres présents, et en particulier par les représentants de la Profession Agricole et les associations de protection de l'environnement.

Nous estimons en outre que la prise en compte de cette révision majeure est insuffisamment traitée dans le rapport de présentation. Comme le rappelle la DDTM 13 dans son avis, ce secteur se trouve pourtant en « zone à forts enjeux ornithologiques » du Tome O du DOCOB de la ZPS.

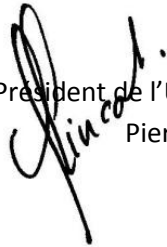
Révision du POS de Lançon de Provence en PLU

Enfin, cette révision va impacter une zone agricole pour laquelle nous partageons l'avis de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône et du Conseil Général des Bouches du Rhône. Notre Association ne peut accepter que des terres agricoles disparaissent pour ce type d'équipement, alors qu'il existe de nombreux sites où il serait possible de les installer à la satisfaction générale (carreaux de carrières, friches industrielles, centres commerciaux, etc).

Aussi l'UDVN-FNE 13 appelle votre attention sur l'importance des enjeux écologiques et agricoles pesant sur la zone de Calissanne pour laquelle ce projet de PLU envisage un passage de NC à NDe et sollicite avec détermination le maintien de la vocation agricole de ces parcelles pour la conservation de l'avifaune et confirme un refus de requalification de cette zone en NDe.

Pour l'ensemble de ces éléments, l'UDVN-FNE 13 émet un avis défavorable sur ce projet de révision.

Certain que vous saurez prendre en considération notre avis pour le maintien de ce secteur en zone A du PLU, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Le Président de l'UDVN-FNE 13  
Pierre Aplincourt

***POUR DES TERRITOIRES DURABLES : AGIR ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS FORT***

**Siège social** : Cité des Associations, 93 La Canebière, boîte N°340, 13001 Marseille  
**Siège administratif et permanence** : 28 rue Saint-Savournin 13001 Marseille  
**Tél** : 04 91 53 10 35 **Courriel** : [udvn13.contact@gmail.com](mailto:udvn13.contact@gmail.com) [www.udvn13.fr](http://www.udvn13.fr)